

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Peut être utilisée pour se conformer au règlement (UE) n° 2020/878. Il convient de consulter les normes pour connaître les exigences spécifiques.

Date de révision : 11/01/2023

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ OU DE L'ENTREPRISE

1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit : Reztore® Alcohol-Free ESD Surface and Mat Cleaner

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiée : Nettoyant pour surfaces et tapis ESD

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : DESCO INDUSTRIES INC
2A Dunhams Lane
Letchworth Garden City
Hertfordshire, SG6 1BE
ROYAUME-UNI
+44 (0) 1462 672005

Adresse e-mail : Service@DescoEurope.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Royaume-Uni : +44 (0) 1462 672005

Heures de bureau : 8H00 - 17H00

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le mélange n'est pas dangereux selon les critères du Règlement CLP (CE) n° 1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le mélange n'est pas dangereux selon les critères du Règlement CLP (CE) n° 1272/2008.

2.3 Autres dangers : Aucun connu

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Aucun des ingrédients présents ne dépasse les valeurs limites de danger telles que définies par le règlement CLP (CE) n° 1272/2008

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des mesures de premiers secours

Contact avec les yeux	Ne devrait pas provoquer d'irritation des yeux. En cas d'effet indésirable, rincer les yeux avec de l'eau.
Contact avec la peau	Ne devrait pas provoquer d'irritation cutanée. En cas d'effet indésirable, rincer la peau avec de l'eau.
Ingestion	Peut provoquer des maux d'estomac. Boire beaucoup d'eau afin de diluer le produit.
Inhalation	Ne devrait pas provoquer d'irritation respiratoire. En cas d'effet indésirable, sortir à l'air libre.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Outre les informations figurant dans la partie Description des mesures de premiers secours (ci-dessus) et dans la partie Indication des soins médicaux immédiats et des traitements spécifiques nécessaires (ci-dessous), tous les autres symptômes et effets importants sont décrits dans la Rubrique 11 : Informations toxicologiques.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Remarques à l'attention du médecin : Pas d'antidote spécifique.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Le produit est incombustible. Produit chimique sec, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.
Moyens d'extinction inappropriés	Aucun connu

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Certains composants de ce produit peuvent se décomposer en cas d'incendie.

Risques inhabituels d'incendie et d'explosion : Aucun connu

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures de lutte contre l'incendie : Refroidir les récipients menacés avec une pulvérisation d'eau. Enlever les récipients de la trajectoire du feu si cela est possible en toute sécurité. Ne pas s'approcher des récipients suspectés d'être chauds.

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences	Aucune action comportant un risque pour la personne ne doit être entreprise sans formation adaptée. Évacuer les zones environnantes. Interdire l'accès aux personnes non nécessaires et non protégées. Ne pas marcher sur le produit déversé. Porter des équipements de protection individuelle.
--	--

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : absorber les composants liquides à l'aide d'un produit liant les liquides. Éliminer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la RUBRIQUE 13. Assurer une ventilation adéquate.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement	Arrêter la fuite s'il n'y a pas de risque. Déplacer les récipients de la zone de déversement. Absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur d'élimination des déchets adapté et étiqueté.
Déversement important	Arrêter la fuite s'il n'y a pas de risque. Déplacer les récipients de la zone de déversement. Laver les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir et recueillir le déversement avec un matériau absorbant non combustible, par ex. sable, terre, vermiculite ou terre de Diatomée, puis le placer dans un conteneur à des fins d'élimination conformément à la réglementation locale (RUBRIQUE 13). Après les opérations de nettoyage, décontaminer et laver tous les vêtements et équipements de protection avant de les ranger.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Consulter la RUBRIQUE 13, Considérations relatives à l'élimination, pour obtenir des informations sur l'élimination des déversements contenus.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver soigneusement après manipulation. Garder le récipient hermétiquement fermé. Ne pas respirer les vapeurs, les brouillards ou les gaz.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver à l'abri du gel - la stabilité du produit pourrait être affectée. BIEN REMUER AVANT UTILISATION.

Température de stockage : 1 °C à 49 °C (34°F - 120°F)

Autres données : Des vapeurs de monomères peuvent se dégager lorsque le produit est chauffé au cours des opérations de traitement.

Consulter la RUBRIQUE 8 pour connaître les types de ventilation requis.

7.3. Utilisations finales particulières Nettoyant pour tapis et surfaces ESD

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Non disponible

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôle technique : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante. Une aspiration locale peut être nécessaire lors de certaines opérations.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène	Se laver les mains après la manipulation et avant de manger, de fumer ou d'aller aux toilettes, ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Ne pas manger, ni boire, ni fumer pendant l'utilisation.
Protection des yeux et du visage	Peut être utilisé sans lunettes de sécurité. En cas de probabilité raisonnable de contact avec un liquide, porter des lunettes de protection contre les éclaboussures.
Protection des mains et de la peau	Il n'est pas nécessaire de porter des gants de protection contre les produits chimiques pour manipuler ce produit.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence :	Liquide
Couleur :	Violet transparent
Odeur :	Florale
Seuil d'odeur :	Non disponible
pH :	7,0 à 7,5
Point de fusion :	Non défini
Point d'ébullition :	100 °C (212°F)
Point d'ignition :	Ne s'enflamme pas
Taux d'évaporation :	< 1 (acétate de butyle = 1)
Inflammabilité :	Non inflammable
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité :	Sans objet
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité :	Sans objet
Pression de vapeur (mm Hg) :	2,4 kPA (18 mmHg)
Densité de vapeur (air=1) :	Sans objet
Densité relative :	1
Densité (H ₂ O = 1) :	Sans objet
Solubilité :	Complètement
Coefficient de partage :	Sans objet
Température d'auto-ignition :	Non défini
Température de décomposition :	Non défini
Viscosité :	Sans objet
Propriétés explosives :	Sans objet
Propriétés oxydantes :	Sans objet

Autres informations

COV selon la méthode 24 de l'EPA : 0,7 % de COV par poids.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions d'utilisation normales.

10.2. Stabilité chimique

Produit stable en conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

10.4. Conditions à éviter

Températures supérieures à 38 °C (100°F) et inférieures à 1 °C (34°F)

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants forts. Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut générer du monoxyde de carbone.

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë

Faible toxicité en cas d'ingestion. L'ingestion accidentelle de petites quantités lors d'opérations de manipulation normales n'est pas susceptible de provoquer des lésions ; toutefois, l'ingestion de quantités plus importantes peut provoquer des lésions.

Sur la base des informations concernant le(s) composant(s) :
DL50, poids corporel, > 5 000 mg/kg Estimation.

Toxicité cutanée aiguë

Il est peu probable qu'un contact prolongé avec la peau entraîne l'absorption de quantités nocives.

Sur la base des informations concernant le(s) composant(s) :
DL50, Lapin, > 5 000 mg/kg Estimation.

Toxicité aiguë par inhalation

Avec une bonne ventilation, il est peu probable qu'une exposition unique soit dangereuse. Dans les endroits mal ventilés, les vapeurs ou les brouillards peuvent s'accumuler et provoquer une irritation des voies respiratoires.
(Vapeur) > 50 mg/l, 4 h

Corrosion/irritation cutanée

Aucune donnée pertinente trouvée.

Lésions oculaires graves/irritation des yeux

Peut provoquer une légère irritation des yeux.

Sensibilisation

Pour la sensibilisation respiratoire : Aucune donnée pertinente trouvée.

Toxicité systémique pour certains organes cibles (exposition unique)

Aucune donnée pertinente trouvée.

Toxicité systémique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Aucune donnée pertinente trouvée.

Cancérogénicité

Aucune donnée pertinente trouvée.

Tératogénéité

Aucune donnée pertinente trouvée.

Reprotoxicité

Aucune donnée pertinente trouvée.

Mutagénicité

Aucune donnée pertinente trouvée.

Risque d'aspiration

Aucune donnée pertinente trouvée.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Aucune donnée pertinente trouvée.

12.2. Persistance et dégradabilité

Sans objet.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée pertinente trouvée.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

DESCO INDUSTRIES INC - 3651 Walnut Avenue, Chino, CA 91710 • (909) 627-8178 • Site Internet : DescolIndustries.com

Aucune donnée pertinente trouvée.

12.6. Autres effets nocifs

Aucune donnée pertinente trouvée.

12.7. Informations supplémentaires

Aucune donnée pertinente trouvée.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit	Éliminer en tant que produit non utilisé. Les déchets d'emballage doivent être recyclés. Retirer le liquide clair surnageant et le jeter dans un déversoir chimique. Incinérer les solides et le matériel contaminé conformément aux réglementations locales et fédérales.
---------	--

13.2. Informations supplémentaires

Aucune

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Classification pour le TRANSPORT ROUTIER ET FERROVIAIRE (ADR / RID)

14.1. Numéro ONU	Sans objet
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Sans objet
14.4. Groupe d'emballage	Sans objet
14.5. Dangers pour l'environnement	Non considéré comme dangereux pour l'environnement, sur la base des données disponibles.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Données non disponibles

Classification pour le transport MARITIME (IMO-IMDG)

14.1. Numéro ONU	Sans objet
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé pour le transport
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Sans objet
14.4. Groupe d'emballage	Sans objet
14.5. Dangers pour l'environnement	Non considéré comme un polluant marin, sur la base des données disponibles.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Données non disponibles

14.7. Transport maritime en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Consultez les réglementations de l'OMI avant de transporter des marchandises en vrac sur l'océan.

Classification pour le transport AÉRIEN (IATA/ICAO)

14.1. Numéro ONU	Sans objet
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé pour le transport
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Sans objet
14.4. Groupe d'emballage	Sans objet
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Données non disponibles

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Règlement (CE) n° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances. À la date du 27/09/2012, Desco Industries Inc. a terminé l'évaluation de tous ses produits et n'est soumise à aucune obligation d'enregistrement.

Seveso II - Directive 96/82/CE et ses modifications :

Énumérées dans le règlement : Sans objet.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique S.O.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Mentions H (danger) complètes mentionnées dans les rubriques 2 et 3

Aucune

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008

Aucune

Mise à jour de la FDS 11/01/2023

Texte complet des autres abréviations

ADN : Accord européen sur le transport international des marchandises dangereuses par voies navigables intérieures ; ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route ; ASTM : Société américaine pour les essais de matériaux ; pc : poids corporel ; CLP : Règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage ; Règlement (CE) n° 1272/2008 ; Numéro CE : numéro de la Communauté européenne ; SGH : Système général harmonisé ; IATA : Association internationale du transport aérien ; Recueil IBC : recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac ; Cl50 : Concentration inhibitrice semi-maximale ; IMDG : code maritime international des marchandises dangereuses ; OMI : Organisation maritime internationale ; CL50 : Concentration létale pour 50 % d'une population testée ; DL50 : Dose létale pour 50 % d'une population testée (dose létale médiane) ; MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires ; NOAEL : Niveau sans effet nocif observé ; n.s.a. : Non spécifié par ailleurs ; OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques ; PBT : Substance persistante, bioaccumulable et toxique ; REACH : Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances ; FDS : Fiche de données de sécurité ; vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable

Clause de non-responsabilité

AUTRES INFORMATIONS : Les présentes informations ne concernent que le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour ledit produit utilisé en combinaison avec d'autres produits ou dans un autre processus. Lesdites informations sont données au meilleur de la connaissance de l'entreprise et sont considérées exactes et fiables à la date indiquée. Toutefois, aucune déclaration, garantie ou assurance de quelque nature que ce soit, expresse ou implicite, ne peut être invoquée quant à leur exactitude, fiabilité ou exhaustivité, et nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, de dommage ou de dépense, directe ou consécutive, résultant de leur utilisation. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de l'adéquation et de l'exhaustivité desdites informations dans le cadre de son propre usage.